SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

Société Anonyme au capital de 1 958 796 240 euros
Siège social Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 PARIS LA DEFENSE Cedex
433 466 570 R.C.S. NANTERRE

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
16 DEC. 2011
DEPOT N°

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 MARS 2011

L'an deux mil onze, le 17 mars à 15 heures, les Administrateurs de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY se sont réunis en Conseil, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 PARIS LA DEFENSE Cedex, sur convocation du Président.

PRESENTS :

Messieurs	Gérard Mestrallet,	Président du Conseil d'Administration,
	Jean-Louis Chaussade,	Administrateur et Directeur Général,
Madame	Valérie Bernis,	Administrateur,
Messieurs	Jean-François Cirelli,	Administrateur,
	Alain Chaigneau,	Administrateur,
	Amaury de Sèze,	Administrateur,
	Olivier Pirotte,	Administrateur,
	Gérald Arbola,	Administrateur,
	Gilles Benoist,	Administrateur,
	Harold Boël,	Administrateur,
	Guillaume Pepy,	Administrateur,
	Ezra Suleiman,	Administrateur,
	Nicolas Bazire,	Administrateur,
	Lorenz d'Este,	Administrateur,
	Patrick Ouart,	Administrateur,

ABSENTS EXCUSES :

Messieurs Gérard Lamarche et Jérôme Tolot, qui ont respectivement donné pouvoir à Messieurs Gérard Mestrallet et Jean-Louis Chaussade de les représenter, ainsi que Monsieur Dirk Beeuwsaert,

Seuls Administrateurs composant le Conseil.

Le Conseil, réunissant plus de la moitié des Administrateurs, peut valablement délibérer

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Madame Penelope Chalmers-Small, Directeur de la Stratégie et de la Communication d'International Power,

Madame Marick Berthelot et Mademoiselle Fatima Haddouche, représentantes du Comité d'Entreprise.

Madame Marie-Ange Debon, Secrétaire Général, qui assurait le secrétariat de la réunion, Messieurs Bernard Guirkinger, Coordination Eau, Recherche et développement, Développement durable et Christophe Cros, Activités Propreté Europe, Thierry Mallet, International, Jean-Marc Boursier, Directeur Financier, Madame Valérie Lecerf et Monsieur Frédéric Nordlinger, Secrétariat Général.

Monsieur Mestrallet préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

/ ../

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur les points suivants

/ ./

5. Projet d'Offre Réservée aux Salariés

/ ./

5. PROJET D'OFFRE RESERVEE AUX SALARIES

/../

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve le projet de mise en place de l'Offre tel que décrit ci-dessus, étant précisé que le Conseil approuve la décote de 20 % de la formule à effet de levier mais confirmera la décote de 20 % de la formule classique lors du Conseil d'Administration de mai 2011, et en conséquence, conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale, donne tous pouvoirs au Directeur Général, avec faculté de subdélégation à tout mandataire de son choix, pour mettre en œuvre l'Offre et notamment

1 décider de l'augmentation du capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des bénéficiaires adhérents au PEG en France et, le cas échéant, au PEGI à l'international, directement et par le biais d'un FCPE, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires dans sa 24^{e} résolution le 20 mai 2010 ,

2. décider de l'augmentation du capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des bénéficiaires adhérents au PEGI à l'international, directement et par le biais d'un FCPE, conformément à la 16^{e} résolution soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires, sous réserve de l'approbation de cette nouvelle résolution par l'assemblée ,

3. décider de l'augmentation du capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de l'établissement bancaire qui aura été retenu, pour fournir la couverture des SARs, conformément à la 16e résolution soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires, sous réserve de l'approbation de cette nouvelle résolution par l'assemblée ,

4. décider, le cas échéant, de l'augmentation du capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit du *trustee* qui aura été retenu pour gérer un Share Incentive Plan au profit de salariés de sociétés du Groupe au Royaume Uni, conformément à la 16e résolution soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires, sous réserve de l'approbation de cette nouvelle résolution par l'assemblée ,

5. décider que l'augmentation de capital résultant de l'attribution gratuite d'actions au titre de l'abondement réalisée conformément aux dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail et de l'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires dans sa 24e résolution le 20 mai 2010, sera réalisée par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ,

6. déterminer les conditions et modalités de l'Offre conformément aux principes approuvés ce jour par le présent Conseil d'administration ,

/ ./

18 constater la réalisation de l'augmentation de capital au profit des Bénéficiaires ayant souscrit dans le cadre du PEG et du PEGI, de l'augmentation de capital au profit de la banque proposant la couverture des SARs, et de l'augmentation de capital au profit du *trustee* du SIP, à concurrence des actions effectivement souscrites, et procéder aux modifications corrélatives des statuts ,

19 le cas échéant, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes y afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital social ,

20 procéder à l'émission des actions souscrites et prendre toutes les mesures utiles à leur cotation et leur service financier ,

21 le cas échéant, acquérir et annuler ou céder des actions propres de la Société conformément aux modalités prévues dans le programme de rachat d'actions de la Société ,

/ ./

24 et plus généralement, (i) procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires pour la réalisation des augmentations de capital, (ii) préparer, signer et déposer tout document ou rapport et (iii) effectuer toutes démarches, notifications ou demandes requises ou qu'il jugera nécessaires ou appropriées à la mise en œuvre des augmentations de capital précitées auprès de toute autorité française ou étrangère compétente.

En ce qui concerne les augmentations de capital à réalisée dans le cadre de la 16e résolution soumise à la prochaine Assemblée, les décisions prises ci-dessus seront réitérées par une séance du Conseil d'administration se tenant postérieurement à cette Assemblée générale, ladite résolution étant un renouvellement d'une délégation de compétence relative aux augmentations de capital en faveur de catégories de bénéficiaires dénommés.

/ ./

Certifié conforme

Marie-Ange Debon
Secrétaire Général